

**Non  
adopté****Comité Social Territorial**

Suite au vote défavorable unanime des représentants du personnel

**du 30 mai 2023****PROCES-VERBAL**

Affiché et diffusé le

**REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE****POUR LA MÉTROPOLE :**

Titulaires : Mme Emmanuelle ROUSSET, Mme Catherine ROUX (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET (*excusé*), M. Antonin LE MOAL, M. Arnaud BAULIEU (*excusé*), M. Erwan CADRAN (*excusé*), Mme Aurore RAMAUGE (*excusée*), M. Gildas LE GUERNIGOU (*excusé*).

Suppléants : M. Sébastien GUERET, Mme Claudie RENAULT (*excusée*), M. Jean-François DAVID, Mme Émilie NICOT, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD (*excusée*), Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Emmeline NICOLAS (*excusée*), Mme Rozenn LE PROUD' HOM (*excusée*).

**POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :**

Titulaires : M. Cyrille MOREL (*excusé*), Mme Gaëlle ROUGIER, M. Christophe FOUILLERE (*excusé*), Mme Muriel CONDOLF-FEREC (*excusée*), M. Yannick NADESAN (*excusé*), Mme Danièle FOURDAN (*excusée*).

Suppléants : M. Arnaud LAURANS, M. Alexandre PAPION-LE-HIR (*excusé*), M. Marc DELAUNAY (*excusé*), M. Charles GAUTHIER (*excusé*), Mme Isabelle MORILLON (*excusée*), M. Nicolas GAUVAIN.

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

**Elus CFDT** : Titulaires : Mme Josiane DENOUAL (*excusée*), M. Dominique MILLET, Mme Violaine POUBANNE, M. Raphaël DE CORTES, Mme Régine MARCHAND.

Suppléants : M. Olivier BARBET (*excusé*), Mme Nathalie BOITIN (*excusée*), M. Joakim LE GUENNEC (*excusé*), Mme Isabelle MILET (*excusée*), M. Stéphane LALLIER.

**Elus FO** : Titulaires : M. Jérôme JOURDAN, Mme Fabienne LE GOFF, M. Christophe AUFFRET, Mme Véronique COLOMBEL (*excusée*).

Suppléants : M. Denis LOISEAU, Mme Christèle TOUZET (*excusée*), M. Yves MARTIN (*excusé*), Mme Laurence GUERIN (*excusée*).

**Elus SUD** : Titulaires : Mme Magali REDOUTE (*excusée*), M. Stéphane MORANDEAU (*excusé*), Mme Virginie BARROIS, Mme Magali FERLICOT (*excusée*).

Suppléants : M. Axel LE PAGE (*excusé*), Mme Laurence DELORME (*excusée*), M. Didier LEBRETON (*excusé*), Mme Sophie CARRISSANT (*excusée*).

**Elus CGT** : Titulaires : M. Philippe CHAVROCHE, M. Frédéric MICHEAU (*excusé*)

Suppléants : Mme Nathalie BOUGUET (*excusée*), M. Ludovic BOURGEAULT.

## **SECRETAIRES DE SEANCE**

**SECRETARE** : Antonin LE MOAL  
**SECRETARE ADJOINT** : Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)

---

### **MEMBRES DE L'ADMINISTRATION**

#### **MISSION DIALOGUE SOCIAL :**

Mme Annaëlle BOURVON, Responsable de la Mission Dialogue Social  
Mme Jalila GAMARD, Chargée des relations sociales  
Mme Roselène ORPHEE, Assistante administrative

#### **EXPERTS :**

Mme Anne LOPEZ-MARIANI, Responsable du Service Emploi et Compétences (point 2)

La séance est ouverte à 10h32 et close à 10h54

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

<b>INFORMATIONS PREALABLES .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT 2 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : 2023 – EMPLOI – SUPPRESSION DE POSTE (AVIS) ...</b>	<b>4</b>

PROJET

## INFORMATIONS PREALABLES

Conformément à l'article 91 du décret n°2021-571, le Comité Social Territorial est à nouveau convoqué suite au vote défavorable unanime des représentants du personnel lors de la séance du 4 mai 2023 sur la suppression du poste de dessinateur ou dessinatrice au Service Mobilité Urbaine de la Direction de la Mobilité et des Transports de Rennes Métropole.

Pour le syndicat CFDT, madame Josiane DENOUAL est remplacée par monsieur Stéphane LALLIER. Pour le syndicat FO, madame Véronique COLOMBEL est remplacée par monsieur Denis LOISEAU. SUD dispose d'une voix délibérative. Pour les syndicats CGT, UGICT-CGT, monsieur Frédéric MICHEAU est remplacé par monsieur Ludovic BOURGEAULT.

S'agissant d'une 2<sup>ème</sup> consultation, le quorum n'est pas requis. Quel que soit le résultat du vote, ce point ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle consultation.

### POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Monsieur Antonin LE MOAL et monsieur Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT) sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjoint de séance.

### POINT 2 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : 2023 – EMPLOI – SUPPRESSION DE POSTE (AVIS)

M. CHAVROCHE (UGICT-CGT) signale qu'il a plusieurs questions autour de cette suppression de poste de dessinateur et indique avoir revu les agents concernés.

Il précise avant tout que le poste de dessinateur était partagé en deux volets : SIG et AUTOCAD sur deux logiciels très spécifiques.

Il demande alors s'il est possible en premier lieu de rappeler la genèse de ce dossier et expliquer pourquoi ce poste a été ouvert aux candidatures et pourquoi après l'audition des deux candidats il n'a pas été donné une suite favorable au recrutement. Les agents concernés s'attendaient à ce que ce poste soit ré-ouvert aux candidatures et que de nouvelles auditions soient programmées, ce qui indique que le niveau d'information n'a pas été bon.

De plus, il a été évoqué que le nombre d'agents était maintenu au niveau du pôle. Si dans la Collectivité, il est envisagé un maintien du nombre d'agents au niveau des pôles, il se demande quel est l'avenir de la Collectivité. Il tolère qu'il soit possible de l'envisager à la limite au niveau d'un service ou d'une unité de travail où il peut être difficile de créer des postes mais quand cela est envisagé au niveau d'un pôle, cela le sidère.

Il précise ensuite avoir envoyé des questions à madame TEXIER et espère avoir des éléments de réponse au sujet du travail qui avait été réalisé sur le passage du poste de dessinateur de la catégorie C à la catégorie B. Il ajoute que le dessinateur qui reste en poste qui est en RQTH et qui se retrouve avec une surcharge de travail du fait de la suppression du poste de dessinateur, exerce des missions complexes de dessinateur projeteur. Il en profite pour faire une parenthèse et dire qu'il serait temps que la Collectivité achète du matériel pour que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions.

Il annonce enfin que le point de vue de la CGT UGICT-CGT n'a pas changé : il est incompréhensible que ce poste ne soit pas pourvu le plus vite possible et un dessinateur projeteur doit être sur un poste de technicien à minima.

Mme POUBANNE (CFDT) indique que depuis le dernier Comité Social Territorial, la CFDT a contacté également un des agents concernés qui se trouve également en difficulté par une charge de travail importante. Elle souhaite donc des éléments pour savoir si l'agent a eu un accompagnement par son service et la DRH.

M. CHAVROCHE (UGICT-CGT) ajoute que les fiches de poste de dessinateur ont été revues et qu'il y est inscrit : « *nécessité d'une coordination des absences de dessinateurs de l'unité pour assurer la continuité*

de leurs missions ». Il s'interroge alors : comme le dessinateur se retrouve tout seul, avec qui doit-il assurer la continuité.

Il tient à préciser également qu'il faut se rendre compte que malheureusement, du fait de son état de santé, l'agent a été en arrêt pendant 5 semaines et comme il est le seul à maîtriser AUTOCAD, son travail est resté en plan.

Enfin, depuis 3 ou 4 ans, cet agent a fait des demandes pour suivre des formations, sur les logiciels et sur les compléments de logiciels. Il a obtenu ces dernières mais il n'a pas eu droit aux formations professionnelles alors qu'il va former les autres utilisateurs sur les logiciels qu'il utilise. Cela s'ajoute à la demande de reconnaissance de sa spécificité et également au passage en catégorie B.

**M. JOURDAN (FO)** signale n'avoir rien à ajouter.

**Mme TEXIER (chargée des ressources humaines)** indique qu'elle a bien reçu le mail de monsieur CHAVROCHE et qu'elle va lui répondre. Elle précise qu'un nouveau travail sur le métier de dessinateur avait été réalisé à l'époque par la DGST en collaboration avec les organisations syndicales pour classer les niveaux de poste en fonction des missions. Elle propose de renvoyer ces éléments.

Elle souligne toutefois que le sujet du jour est la suppression du poste et non la classification du poste de l'agent. Elle tient à préciser qu'elle a déjà donné un certain nombre d'éléments mais elle peut les rappeler. L'équipe est actuellement composée de 3 personnes au lieu de 4 auparavant, avec une responsable d'unité, un dessinateur et une autre agente. Elle redit que l'activité a baissé par rapport aux années précédentes car les chargés d'études sont autonomes sur le SIG et donc sollicitent moins le bureau de dessin. C'est dans ce contexte que la réflexion a été menée sur le remplacement du poste.

Elle ajoute avoir fait le point au sujet du fonctionnement avec le service. Elle a eu confirmation que la charge de travail était surveillée de près pour qu'elle soit adaptée aux besoins, les demandes de production sont priorisées et lissées si nécessaire et éventuellement sélectionnées. Tout est fait pour que le dessinateur ait des productions à réaliser qui correspondent à son temps de travail. Pour exemple, un point a été réalisé avec la cheffe de service et le dessinateur il y a 15 jours afin de voir toutes les demandes et regarder ce que le dessinateur était en capacité de faire et constituer un planning pour les semaines à venir. Aucun point de crispation ou de difficulté n'a été relevé lors de ce temps.

S'agissant du ressenti d'une surcharge de travail, elle l'explique par le fait que le dessinateur a été arrêté durant un mois alors qu'en même temps un chargé d'études était en congé pendant 3 semaines. Ce qui fait que quand le dessinateur est revenu, il avait en plus les nouvelles commandes de celui parti en congé. Cela a généré une difficulté mais un point a été fait pour dire qu'il n'était pas possible de tout faire, prioriser et lisser les dossiers.

Elle ajoute que la responsable d'unité est partie mais que fin avril, une nouvelle responsable a été recrutée. Celle-ci ayant des missions de cartographie cela va permettre de rééquilibrer les choses.

Elle rappelle que les chargés d'études n'ont fait aucune remontée, le travail réalisé par le dessinateur répond aux attentes.

Elle ajoute ensuite qu'une nouvelle réunion est prévue avec le dessinateur pour revoir les façons de faire et procédures, voir avec lui ce qui ne va pas. Certes, un poste est vacant depuis plus d'un an à ce jour, mais aucune difficulté n'a été exprimée au niveau de la cheffe de service.

Elle entend toutefois ce que les organisations syndicales disent, la nouvelle responsable d'unité, la cheffe de service et le dessinateur vont donc se voir pour faire le point et voir si le rythme de lissage et de priorisation est satisfaisant.

Sur le volet formation, elle fera un point avec le service mais n'a pas d'alerte à ce sujet.

Enfin, elle insiste pour dire que la cheffe de service sera particulièrement vigilante sur cette situation et à bien calibrer l'activité du dessinateur.

**M. CHAVROCHE (UGICT-CGT)** indique attendre une réponse sur la question relative aux entretiens des candidats qui ont lieu.

Il précise que la partie AUTOCAD, relevés de terrain et visites sur site du poste supprimé n'a pas été abordée alors qu'elle a augmenté le plan de charge du dessinateur. Il a vu des productions du dessinateur en lien avec le TramBus qui semblent une priorité pour la Collectivité. Un travail énorme de relevés de terrain, de vérification de code de la route, de législation, de dessins, de tracés, doit être réalisé.

Il revient sur les propos de madame TEXIER au sujet du ressenti de surcharge de travail et indique qu'il s'agit surtout d'un effet de surcharge de travail. Quand le dessinateur est revenu de son arrêt maladie, il ne s'est pas retrouvé avec un ressenti d'avoir une masse de travail énorme mais avec une masse de travail énorme.

Sur le fait qu'il n'y a pas eu de remontées des agents, il explique que les agents au départ étaient convaincus que le poste allait être pourvu même si les candidats n'ont pas été retenus. Le dessinateur avait même préparé une épreuve pour savoir quel candidat était le mieux formé sur les outils mis à disposition. Il fallait être clair dès le départ et dire aux agents la vérité : le poste n'existera plus et les agents récupéreront la charge de travail.

S'agissant de la nouvelle responsable d'unité, il souhaite connaître son niveau de formation, si elle est en capacité de travailler autant sur le SIG que sur AUTOCAD pour prendre en charge le surplus de travail.

**Mme TEXIER (chargée des ressources humaines)** précise que le ressenti est bien sûr en même temps une réalité, en effet, un certain nombre de dossiers à réaliser se trouvaient sur la table car actuellement le dessinateur est le seul à travailler sur AUTOCAD. Le service a fait le point avec lui pour lisser ce plan de charge de façon à rentrer dans ses plannings d'activité.

Au sujet de l'appel à candidature, elle confirme qu'il a été infructueux, la réflexion a fait son chemin par la suite sur l'opportunité de remplacer ce poste.

Elle redit qu'il faut comprendre que l'idée n'est pas de surcharger le poste du dessinateur mais de travailler avec lui, établir son plan de charge en fonction de ses capacités sur un temps de travail normal, de veiller à cette proximité pour bien organiser le plan de charge. Les chargés d'études ont plus d'autonomie désormais donc vont moins solliciter le bureau de dessin. Tout cela doit permettre de fonctionner au mieux. Un bilan pourra être prévu d'ici quelques mois pour vérifier que cela fonctionne.

**M. CHAVROCHE (UGICT-CGT)** sait qu'il n'est pas possible de revenir sur la décision de la suppression de poste. Les agents continueront à souffrir et faire ce qu'ils peuvent.

Il revient sur « l'infructuosité » des entretiens qu'il met en comparaison avec la 1<sup>ère</sup> raison de ne pas pourvoir ce poste avec une idée de moyen constant. Il est possible de tout mettre sur le dos de l'infructuosité. Il signale tout de même que sur les deux candidats qui ont passé les tests, un a passé haut la main le test sur le logiciel du SIG et sur AUTOCAD et ses différents modules donc il est surprenant de parler d'infructuosité.

**Mme TEXIER (chargée des ressources humaines)** souhaite indiquer que de façon générale les entretiens contiennent plusieurs volets : technique et backup mais elle ne développera pas plus car ce n'est pas le sujet.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la suppression du poste de dessinateur ou dessinatrice au Service Mobilité Urbaine de la Direction de la Mobilité et des Transports de Rennes Métropole :*

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>		<b>5</b>		Avis défavorable à l'unanimité
M. Dominique MILLET		X		
Mme Violaine POUBANNE		X		
M. Raphaël DE CORTES		X		
Mme Régine MARCHAND		X		
M. Stéphane LALLIER		X		
<b>Pour FO</b>		<b>4</b>		
M. Jérôme JOURDAN		X		
Mme Fabienne LE GOFF		X		
M. Christophe AUFFRET		X		
M. Denis LOISEAU		X		

<b>Pour SUD</b>		<b>1</b>	
Mme Virginie BARROIS		X	
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>2</b>	
M. Philippe CHAVROCHE		X	
M. Ludovic BOURGEAULT		X	
<b>TOTAL DES VOIX</b>		<b>12</b>	

Clôture de séance à 10h54

Fait à Rennes, le 30 mai 2023

LA PRÉSIDENTE



Emmanuelle ROUSSET

LE SECRÉTAIRE

Antonin LE MOAL

LE SECRÉTAIRE ADJOINT



Philippe CHAVROCHE